

DEPARTEMENT

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_27

GARD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :
24/04/24

L'an deux mille vingt-quatre, et le 6 mai à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
24/04/24

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier, Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Françoise Turribio, Tricou Sébastien, Daniel Weyh.

Absents : Isabelle DOS REIS, Mireille Gassier

Procurations :

Madame NOGUERA Karine donne procuration à Mme DEVASSINE Sylvie
Madame JULIEN Josiane donne procuration à Mme PINON Isabelle

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle PINON

Delibération n°D2024_27 : Mise en place d'un système de vidéoprotection : Approbation du programme de travaux, du plan de financement et sollicitation de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Par délibération en date du 12 octobre 2020, le conseil municipal de la commune s'est engagé dans la démarche de mise en place d'une vidéoprotection sur le territoire communal.

La gendarmerie nationale a effectué un diagnostic vidéoprotection sur la commune le 24 novembre 2020. Il a été complété par une actualisation et une extension le 21 mars 2024, à la demande des élus.

Par arrêté préfectoral n°2021286-035 en date du 13 octobre 2021, Madame la Préfète du Gard autorise le fonctionnement d'un système de vidéoprotection en vue d'assurer la protection des bâtiments et installations publics et la surveillance de leurs abords ainsi que la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens selon les localisation et caractéristiques du premier diagnostic en date du 24 novembre 2020.

Une demande de complément à l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2023 a été formulée auprès de Monsieur le préfet du Gard afin d'intégrer l'extension formulée par les référents sureté de la gendarmerie dans le diagnostic du 21 mars 2024.

Une première tranche de mise en place du dispositif de vidéoprotection sera effectuée en 2024 en vue d'assurer la protection des bâtiments et installations publics et la surveillance de leurs abords ainsi que pour la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Le coût estimatif des travaux de mise en place du dispositif de vidéo protection est évalué de la façon suivante :

Type de travaux	Montant en euros
Système central dont stockeur DELL type R540, DD 8TO, PC exploitation, Switch, Ecran, Logiciels, Baie et onduleur	14 018.95
Equipement du point haut sur le Château d'eau Mise en place Fibre Mairie - Château d'eau Lien radio Switch Fibre mairie Château eau	6 651.20
Caméra n°2 Avenue des Cévennes	

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

4 352.25

ID : 030-213000201-20240506-D2024_27-DE

S²LOW

1 Caméra VPI Type HIK 7A26	
Caméra n°3 Parc pédagogique	
1 Caméra multi capteur Type 9084	5 558.25
Caméra n°5 Mairie	
1 Caméra multi capteur Type 9085	4 815.95
Caméra n°6 et 7 Rue de Bernis	
1 Caméra fixe VPI type HIK 7A26	
1 Caméra multi capteur Type 9084	9 997.8
Caméra 10 et 11 Avenue de Camargue	
1 Caméra VPI type HIK LR TNO 7180	
1 Caméra d'ambiance type 8080	7 347.30
Caméra 13 et 14 Route de Générac	
1 Caméra VPI Type HIK 7A26	
1 Caméra multi capteur Type 9084	9 598.80
Etude et formation	2 500.00
TOTAL OPERATION HT	64 840.50
TVA 20%	12 968.10
TOTAL OPERATION TTC	77 808.60

Le montant global du projet d'aménagement est estimé à : 64 840.50 euros HT, soit 77 808.60 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel en est le suivant :

Financeurs	Programmes	Part	Montant	Etat
Etat	FIPD	40%	25 936.20	En cours
Commune	Autofinancement	30%	19 452.15	Acquis BP
Communauté de communes de Petite Camargue	Fonds de concours	30%	19 452.15	En cours

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

- D'adopter le programme de travaux, évalué à **64 840.50 € HT** ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection ;
- De solliciter l'aide de l'état dans le cadre du FIPD à hauteur de 40% pour la réalisation de cette opération ;
- De solliciter le concours de la Communauté de Commune de Petite Camargue dans le cadre des fonds de concours pour l'année 2024 ;
- Dit que l'opération est inscrite sur le budget principal 2024 de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces se rapportant à la demande de subvention.

Votée à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Le Maire
André BRUNDU